



Frais huissier indemnités contractuelles ?

Par **samz**, le **26/10/2017** à **12:56**

bonjour
suite à une dette avec ma banque, l'huissier me réclame :
capital restant dû: 3576
...suis-je
indemnités contractuelles: 217.....
c quoi?
intérêt de retard:
156
intérêts: 115 ...
c quoi?
je tiens à préciser qu'il n'y a pas eu de jugement ; c'est ma banque qui a donné le dossier à l'huissier directement.
indemnités contractuelles 217 + intérêt 115...de quoi s'agit-il?
merci de m'éclairer
samz

Par **Visiteur**, le **26/10/2017** à **13:59**

Bonjour,
L'huissier ne travaille pas gratuitement, d'où ces intérêts et frais.
Cependant, il ne peut pratiquer une saisie qu'après obtention d'un titre exécutoire vous condamnant à payer.